



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1927

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Requalification de la rue du Buisson - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1927**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Requalification de la rue du Buisson - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération visant à la requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Les premières réflexions relatives à la requalification de la rue du Buisson font suite, notamment, à des inondations connues sur le secteur en 2004. En effet, le projet intègre une composante "hydraulique" forte avec la nécessité de voir réaliser des ouvrages de rétention permettant de répondre à une problématique de ruissellement agricole ayant provoqué des dégâts par le passé. La rue du Buisson marquant la séparation physique entre les zones agricoles et celles davantage urbanisées, l'aménagement de voirie doit accompagner l'aménagement hydraulique et être réalisé en cohérence avec les ouvrages créés pour gérer le risque inondation.

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des aménagements, des acquisitions foncières se sont avérées nécessaires. Dans ce cadre, une déclaration d'utilité publique (DUP) a été lancée et le projet a été reconnu d'utilité publique par arrêté préfectoral du 1er juillet 2011.

Concernant l'aménagement de voirie, l'enjeu premier de la requalification de la rue du Buisson était de disposer d'une continuité des cheminements piétons, faisant fortement défaut aujourd'hui.

Par ailleurs, la livraison du nouvel hôpital intercommunal à Neuville sur Saône en limite nord de la rue du Buisson nécessite de prendre en compte de nouveaux usages. Aussi, des études complémentaires ont ainsi été menées en 2016 en vue, notamment, d'intégrer des aménagements cyclables sans toutefois remettre en cause les emprises du projet figées dans la DUP.

II - Objectifs principaux du projet

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- apporter une réponse à la problématique de ruissellement agricole connue sur le secteur (protection des biens et des personnes),
- sécuriser les cheminements piétons et modérer les vitesses,
- aménager une continuité d'itinéraire cyclable le long de la rue du Buisson, en lien avec le réseau projeté au plan modes doux de la Métropole,
- intégrer au mieux le projet dans son environnement,
- déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement (mise en séparatif).

III - Description du projet (programme, calendrier, bilan prévisionnel, etc.)

Compte tenu du contexte et des objectifs énoncés précédemment, le projet comprend :

- sur le volet hydraulique (gestion du risque inondation) : la création d'un bassin de rétention de 4 250 m³ utile, associé à la réalisation de fossés d'interception sur un linéaire d'environ 300 ml,
- la requalification de la rue du Buisson qui peut se décomposer en 2 séquences :
 - . une séquence nord (480 ml environ) comprenant la réalisation d'une chaussée bidirectionnelle de 5,5 m et d'une voie verte de 3 m. La chaussée et la voie verte seront séparées par une bande plantée,
 - . une séquence sud (230 ml environ), plus urbaine, comprenant la réalisation de trottoirs larges de part et d'autres de la chaussée. La création d'une zone limitée à 30 km/h permettrait d'intégrer les cyclistes dans la circulation automobiles ;
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement, par la création d'un collecteur d'eau usée. Le réseau unitaire existant sera conservé comme pluvial strict rejoignant la Saône et constituera un exutoire pour le bassin de rétention réalisé dans le cadre du projet.

Le coût total de l'opération est évalué à 2 330 000 €TTC à la charge du budget principal et 1 055 000 €HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les études de maîtrise d'œuvre débiteront au second semestre 2017, pour un démarrage des travaux de voirie à l'automne 2018 pour une durée de 18 mois environ. Ces travaux seront précédés des travaux d'assainissement qui sont programmés au 1er trimestre 2018.

L'opération a déjà fait l'objet d'une individualisation en budget principal de 410 000 €TTC par délibérations successives n° 2006-3444 du 12 juin 2006 et n° 2013-3495 du 18 février 2013. Ces crédits ont permis de financer les études préalables et le foncier, avec un reliquat d'environ 160 000 €TTC début 2017.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 920 000 €TTC à la charge du budget principal et 1 055 000 €HT à la charge du budget annexe de l'assainissement, pour le projet visant à la requalification de la rue du Buisson sur la Commune de Fleurieu sur Saône.

A noter que la part des travaux d'assainissement permettant de déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire peut recevoir un financement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse. La direction de l'eau étudie actuellement cette opportunité de financement. À ce stade, un taux de subvention de 30 % peut être envisagé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du projet visant à la requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier,
- b) - solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse une subvention au taux le plus élevé possible,
- c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 920 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 495 000 € TTC en dépenses en 2018,
- . 1 185 000 € TTC en dépenses en 2019,
- . 240 000 € TTC en dépenses en 2020 sur l'opération n° 0P09O1345,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 1 055 000 HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 35 000 € HT en dépenses en 2017,
- . 1 020 000 € HT en dépenses en 2018 sur l'opération n° 2P09O1345.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 330 000 € TTC à la charge du budget principal et 1 055 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.